

# Journal du Lot 10<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)	50 cent.
RÉCLAMES ( — d' — ) 3 <sup>e</sup> page	1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Nos extrémistes au secours des Barbares. Des erreurs qu'il faut dénoncer. — L'opinion de nos internationalistes au sujet de la Pologne. Où l'on voit le vrai but poursuivi! — Fermons l'oreille aux conseils perfides et songeons à l'avenir de la France.**

Un grand journal boche, la Gazette de la Croix, écrivait dernièrement : « Nos ennemis ont semé la haine, et nous soignerons cette semence jusqu'à ce que le peuple soit assez fort pour briser les chaînes qui l'entourent. » Ce qui, en bon français, signifie que les Barbares entendent, dès aujourd'hui, préparer une nouvelle guerre.

Le monde s'est levé pour sauver la Civilisation, pour empêcher les Germains d'écraser le Droit. Il y est parvenu. Par delà le Rhin, cela s'appelle « une chaîne » qu'il faut briser... pour reprendre le cours des exploits infâmes.

Mais ce n'est pas seulement par delà le Rhin qu'on apprécie ainsi une paix de justice. Nos internationalistes apprennent le secours de leur action à nos cruels ennemis. C'est ainsi que M. Daniel Renoult a écrit dans l'Humanité : « La paix qu'on impose au peuple allemand est celle de la force, celle de Bismarck et le seul droit qui trompe ici, est le droit du poing » !!!

Nous nous imaginons, observe l'Informateur Civique, « que le retour de l'Alsace et de la Lorraine à la France, la reconstitution de la Pologne, la libération des Danois du Slesvig, c'était la réparation d'iniquités commises contre le droit des peuples. Détrompons-nous ; M. Renoult nous enseigne qu'il ne faut y voir que le triomphe de la force brutale !

Cette paix, dit-il encore, est analogue à celle que Guillaume II eût imposée au peuple français si la fortune militaire eût souri autrement. » Vraiment ! Je lui conseille de relire entre autres, le manifeste publié par les six grandes associations allemandes en 1915, ou le mémoire des métallurgistes allemands de décembre 1917. Leurs auteurs sont tous gens qui avaient l'oreille du gouvernement impérial... Ils se croient victorieux, et alors non seulement ils prétendent garder l'Alsace-Lorraine, mais ils réclament la soumission de la Belgique à l'influence allemande, ils veulent Dunkerque, Calais, la côte française à peu près jusqu'à la Somme, les territoires charbonniers du Nord et du Pas-de-Calais, les mines de fer du bassin de Briey, les forteresses de la Meuse. Ah ! il n'est pas question du droit des peuples, de plébiscite, de contrôle international, de la Société des Nations. On prend tout simplement parce que c'est utile à la puissance militaire et économique de l'Allemagne.

Que l'on compare cette politique de proie aux conditions du traité actuel ; qui oserait les mettre sur le même plan ?

M. Renoult s'indigne des stipulations relatives au bassin de la Sarre, mais il oublie de rappeler qu'elles doivent apporter la compensation nécessaire aux destructions systématiques de nos mines du Nord ; du « rapt des colonies allemandes » ; mais il oublie de dire qu'elles servaient surtout de bases militaires à l'Allemagne pour surveiller les routes maritimes et qu'aucune nation n'a appliqué aux indigènes un système aussi barbare que l'Allemagne.

Il prétend que « la paix accumule contre notre pays des haines terribles ; qu'elle aiguise outre-Rhin l'horrible désir des revanches ». Non, ce ne sont pas les conditions de la paix qui ulcèrent le cœur des Allemands ; c'est la rage d'avoir été vaincus. Avoir en près de 50 ans d'un prodigieux développement, avoir rêvé d'être l'arbitre du monde, de commander à tous les peuples, avoir cru aveuglément à sa force et se trouver maintenant à terre, voilà ce que l'orgueil allemand ne peut pardonner, quelle que soit la paix qu'on lui fasse.

M. Renoult affirme encore que la paix « frustrer nos populations dévastées des réparations qui, mesurées et raisonnables, eussent été facilement et immédiatement exigibles. » Qu'il

lise les contre-propositions allemandes ; l'Allemagne voulait tout juste verser avant le 1<sup>er</sup> mai 1926 vingt milliards de marks, mais d'où l'on déduirait toutes les livraisons effectuées depuis l'armistice. Qu'en serait-il resté ? De 1927 à 1936, elle n'acceptait de ne verser qu'un milliard par an. Voilà, en effet, qui aurait apporté un soulagement efficace et immédiat aux malheureuses populations de nos régions dévastées ! Il était juste d'indiquer à l'Allemagne ce qu'elle doit payer ; la Commission des réparations instituée par le traité exigera exactement ce qu'elle peut payer.

Enfin, la paix « nous imposerait le fardeau du militarisme maintenu, la nécessité de l'occupation militaire prolongée avec pour conséquence des charges écrasantes pour nos finances ». Le traité dit au contraire que les dépenses résultant de l'occupation militaire sont toutes à la charge de l'Allemagne. Si cette occupation est nécessaire, la faute en est, non aux alliés, mais à la politique de mensonge et de ruse dans laquelle persiste l'Allemagne, en niant ses responsabilités, en éludant les sanctions qui la frappent justement, en gardant au pouvoir les hommes de l'ancien régime.

Ces erreurs et ces sophismes qu'invoquent l'idéal socialiste, les grands principes d'humanité et de justice risquent de troubler les consciences et de tromper les esprits. C'est pourquoi il ne faut pas hésiter à les dénoncer comme une fausse application des idées dont ils prétendent se couvrir. En parlant ainsi, on ne sert pas la cause de l'humanité, mais on risque de servir la cause de l'Allemagne.

Et un exemple pris sur le vif permet de signaler la mauvaise foi de nos extrémistes bolchevistes :

Du temps où la Russie était soumise au tsarisme, ces bolchevistes avant l'heure, avaient pour la Pologne une tendresse qui s'exprimait avec violence, non seulement contre le tsarisme oppresseur, mais contre le gouvernement français, accusé de tiédeur à l'égard des aspirations polonaises et de servilité à l'égard de l'autocratie russe.

La Pologne est libérée, elle ressuscite, elle devient l'intime alliée de la France, et les deux républiques s'associent étroitement pour l'œuvre commune de refécation de l'Europe, affranchie de l'hégémonie pangermaniste et défendue contre les renouveau ambitions de Berlin ; alors l'affection de nos extrémistes pour la Pologne tombe d'un seul coup, et ils se mettent à vibrer, à frémir, à protester — toujours ! — contre le gouvernement français, accusé de se servir de la Pologne pour faire échec à la chère Russie bolcheviste et à la chère Allemagne camouflée en démocratie !

Vous vous étonnez, vous vous indignez de ce revirement ? Ne savez-vous pas que toute la politique extérieure de nos extrémistes se fonde sur leurs ambitions, leurs passions, leurs préjugés, leurs erreurs de parti ? Ils ne savent rien et ne veulent rien savoir des réalités du monde, et toute leur science diplomatique tient dans ceci, qu'il ne faut faire aucune peine à Léning, ni à Bauer, Müller et Cie !...

Mais la France, si elle veut sortir du gouffre où l'a précipitée la guerre, doit fermer l'oreille aux conseils perfides qui lui viennent d'un groupe qui n'a de tendresse que pour nos bourreaux.

Il faut songer à demain !

Maintenant que les signatures sont données, dit le Comité Duplex, quel sera notre avenir, à nous le peuple qui a le plus souffert, la Russie exceptée, en hommes, et qui a subi les plus lourdes charges comme pillage, vols, incendie, destructions systématiques ?

Il sera, cet avenir, ce que nous le ferons nous-mêmes.

Entendez par là qu'il dépend de nous de nous relever de notre ruine économique, ou de nous voir succomber dans la paix, après avoir été vainqueurs sur les champs de bataille.

Pour nous relever, que faut-il ? D'abord que l'union sacrée se rétablisse entre les deux seules classes existant en France ou qui subsisteront bientôt, car les oisifs n'ont plus

possibilité de vivre dans le monde moderne. Avec les charges de toutes sortes qui vont être créées, il n'y aura plus trace de cette catégorie de gens qui faisaient autrefois la solidité de la France, le petit rentier, le commerçant retiré des affaires, le reste donc l'employé et l'ouvrier, l'industriel et l'ouvrier.

S'il ne se crée pas un *modus vivendi* acceptable pour l'un et pour l'autre, la France disparaîtra. Cette union, il faut qu'elle se fasse, non pas avec, mais malgré les socialistes-révolutionnaires, non par la lutte de classes, mais par l'entente des classes, par la répartition équitable des bénéfices, mais aussi comme contre-partie par l'acceptation réciproque des risques.

Qui dit associé dit participant à la mauvaise comme à la bonne fortune. Nous ne voyons aucun inconvénient, au contraire, à ce que l'ouvrier et l'employé soit l'associé du patron. C'est d'ailleurs le seul moyen de montrer à l'ouvrier et à la masse la stupidité des grèves qui montent les salaires, réduisent la production et ruinent l'industrie.

Il faut que cesse la vie chère. Il y a en France des erreurs de jugement et de gouvernement qui n'ont que trop duré. Pourquoi le coût de la vie baisse-t-il chez les autres peuples, et continue-t-il à hausser chez nous ?

Mauvais principes réglant la production, l'importation, l'exportation, et dangereux sophismes lancés dans la masse qui ne raisonnent pas ou qui connaissent mal.

Pour les méthodes de gouvernement, il appartient à la presse et aux syndicats professionnels parlant professionnellement, mais ne faisant pas de politique, d'agir près des gouvernements.

Il faut des hommes intègres et de métier pour remplacer les professionnels de la politique. De tels hommes, la France n'en manque pas, heureusement.

Aux électeurs de vouloir !...

## INFORMATIONS

### L'Amérique fidèle à ses promesses

Avant-hier, à midi, le président Wilson a radiotélégraphié, du « George-Washington », sa réponse aux partisans d'une politique d'isolement américaine. Il faut, a-t-il déclaré, continuer à mettre l'Amérique au service de l'humanité, et lui-même n'hésitera pas à faire une campagne dans ce but, car il tient à honneur de rester fidèle à la promesse faite à la Conférence de Paris de donner aux Etats-Unis leur part de responsabilité dans le nouvel ordre de choses.

### L'extradition du Kaiser

Des communications ont été échangées ces derniers temps entre les puissances alliées et associées et les Pays-Bas au sujet de l'extradition de l'ex-kaiser. La demande d'extradition est formulée au nom de toutes les puissances qui furent groupées contre l'Allemagne pendant la guerre.

### La peine de mort contre le Kaiser

Le bruit suivant lequel les délégués américains auraient consenti au procès de l'ex-kaiser seulement à la condition que la peine de mort ne serait pas prononcée, est dénué de fondement.

La liste des noms des cinq juges que devront choisir la Grande-Bretagne, la France, les Etats-Unis, l'Italie et le Japon n'a pas encore été fixée, mais il est probable que chacun de ces pays enverra le chef suprême de sa magistrature, à savoir : le lord-chief de justice pour l'Angleterre, le président de la Cour suprême pour les Etats-Unis et le premier président de la Cour de cassation pour la France.

L'extradition se négocie actuellement avec la Hollande.

### Ils ne veulent pas être jugés

La presse reproduit un grand nombre de déclarations faites par des officiers de terre et de mer qui affirment tous refuser formellement de comparaître, au cas où ils seraient cités, devant le tribunal de l'Entente. Aucun commandant de sous-marins ne se présentera ; plusieurs de ces officiers se sont réfugiés déjà en

territoire neutre. D'autres annoncent qu'ils se suicideront si on veut les contraindre à se laisser juger.

### M. Poincaré à Reims

M. Poincaré s'est rendu dimanche à Reims pour remettre à la ville martyre la croix de la Légion d'honneur. En remettant la croix de Reims au docteur Langlet, maire de la ville, le président de la République a donné lecture de cette admirable citation :

Ville martyre qui a payé de sa destruction la rage d'un ennemi impuissant à s'y maintenir. Population sublime qui, à l'exemple d'une municipalité modèle de dévouement et du mépris du danger, a montré le courage le plus magnifique en restant pendant plus de trois ans sous la menace constante des coups de l'ennemi et en ne quittant ses foyers que par ordre. A montré dans l'avenir de la France une foi profonde, à l'exemple de l'héroïque française vénéral à Reims, dont la statue s'élève au cœur de la ville. (Croix de guerre).

### Le défilé des troupes à Paris

Au défilé, prendront part des troupes de toutes les armes, avec les drapeaux, des contingents de l'armée d'Orient, de l'armée d'Afrique et des troupes coloniales.

La marine sera représentée par un détachement de 500 hommes, répartis en cinq compagnies, et par la musique des équipages de la flotte, à laquelle seront ajoutés un certain nombre de clairons.

### Les Alliés et l'Autriche

La sous-commission chargée d'étudier la question des frontières autrichiennes s'est réunie.

Il est probable que les clauses territoriales du traité pourront être transmises dans quelques jours à la délégation autrichienne, conformément à la promesse qui lui en a été faite.

### Un impôt sur la curiosité

MM. Ajam et Laurent Eynac ont déposé une proposition de loi tendant à frapper d'une contribution de 80 pour cent du produit brut des bénéfices provenant de la location ou de la sous-location des fenêtres et balcons dans les immeubles placés à Paris sur le parcours officiel du cortège des fêtes de la victoire.

### Chambre des Députés

Séance du 7 juillet

La Chambre reprend le débat sur la réforme électorale. Sur l'article 10, M. Deyris propose le scrutin de liste pur et simple. Cet amendement est rejeté par 354 voix contre 119 et l'article 10 est adopté.

Les divers articles du projet sont votés. Sur l'ensemble, M. Briand prononce un discours en faveur de la réforme électorale. L'ensemble du projet de loi est voté par 334 voix contre 121.

## CHRONIQUE LOCALE

### D.-A. F.

Le journal de M. de Monzie a fait une trouvaille originale. Il interprète D.-A. F., la signature de notre brillant correspondant parisien, par

« Daudet, Action Française »

Nous avons transmis cette... traduction à notre ami. Elle lui aura procuré quelques instants de douce gaieté. Et, s'il dispose de quelques loisirs, ces jours-ci, il soulignera lui-même ce résultat heureux à la feuille qui classe notre député, naguère alarmiste, parmi les meilleurs des Français.

### Citation à l'ordre de l'armée

L'Officiel publie la citation à l'ordre de l'armée suivante :  
Galaud Joseph-Polycarpe, lieutenant à la 17<sup>e</sup> compagnie du 207<sup>e</sup> rég. d'infanterie ; tué le 12 février 1915, aux Hurles, en se portant sous un violent bombardement au secours d'un de ses caporaux blessés ; à ceux qui lui faisaient entrevoir le danger au moment où il quittait son abri, il répondit : « Mon devoir m'appelle ».  
(Ordre du 28 mai 1919).

## Il y a du sucre... à Bordeaux

Le service de la répression des fraudes fonctionne dans certaines villes de France. De temps à autre, il procède à des rafles importantes d'individus sans scrupules qui ont été des fortunes considérables par la spéculation, en vendant à un prix exagéré des marchandises que le ravitaillement leur avait attribuées pour être vendues à un prix réduit aux populations.

A Paris, c'est un nommé Fournier et cinq complices qui sont écroués pour fraude sur le sucre.

Le ravitaillement avait attribué 25.000 kilos de sucre à Fournier, fabricant de sirops. Fournier trouva plus simple mais plus lucratif de revendre ce sucre trois fois plus cher qu'il ne l'avait payé au ravitaillement.

A Villefranche-sur-Saône, c'est un autre mercanti qui est arrêté pour avoir vendu du sucre à 15 francs le kilo !

A Marseille, la police a procédé à l'arrestation de 2 industriels qui ont réalisé une fortune de 44 millions, en fabriquant des fusées d'obus, mais surtout en employant des matières de qualité inférieure, et en livrant des marchandises qui avaient été refusées.

Ces trois faits sont scandaleux ; il est regrettable que le service des fraudes ne puisse pas intervenir toujours pour mettre un terme aux agissements des écumeurs du commerce et de l'industrie.

Car, pendant que les populations, notamment celles du Lot, attendent en vain depuis bientôt 2 mois quelques morceaux de sucre, il était des individus qui recevaient des wagons entiers de sucre et les revendait à qui pouvait payer la forte somme.

Il nous plaît de croire que dans toutes les régions, de pareils scandales n'ont pu se produire, parce que le ravitaillement n'a pas dû livrer à un ou deux négociants des quantités aussi considérables de sucre que celles qui furent livrées au fabricant de sirops arrêté.

Quoi qu'il en soit, le public sera étonné d'apprendre, alors qu'il n'a pas touché sa ration de sucre pendant 2 mois au moins, qu'il y avait des particuliers auxquels des stocks considérables étaient attribués. En effet, 25.000 kilos représentent à peu près 2 fois la consommation par mois de notre ville !

L'étonnement, en ces périodes de restrictions, s'explique amplement.

On dit que la crise du sucre est due au manque de transports car il y avait des quantités énormes de sucre à Bordeaux prêtes à être expédiées.

Sacrés transports ! L'an dernier, à pareille époque, nous mangions du pain horrible, nous subissions la crise de la bonne farine, par suite de la pénurie de wagons.

Soit, admettons cette raison. Mais cette année, si la crise des wagons sévit, nous avons, ce que nous n'avions pas l'année dernière, un grand nombre de fourgons, camions, autobus. Grâce à la bonne galette des contribuables, tout un matériel de transports existe.

Que ne le fait-on servir pour aller chercher à Bordeaux quelques milliers de kilos de sucre ?

C'est que, réplique-t-on, ce moyen de locomotion revient cher ; il faudra majorer de beaucoup le prix du sucre des frais de transport.

Cette raison n'est pas bonne ; il faut, d'abord, aller au plus pressé ; il n'y a pas de sucre à Cahors, dans le Lot, et il y en a à Bordeaux. Allons le chercher.

Le kilo de sucre coûtera plus cher parce que les entrepreneurs des camions ne marchent pas à « l'œil » ? Il n'y a qu'à payer.

Mais avant de les payer, on pourrait leur tenir le petit raisonnement suivant : « Cette année, vous avez des voitures-automobiles, des autobus pour lesquels les contribuables du Lot paieront 50 0/0 de plus qu'ils ne devraient payer.

« A ce cadeau royal, vous ajoutez des bénéfices sérieux sur le transport des voyageurs. Encore quelques mois de ce régime, et vous réaliserez une... petite aisance.

« Eh bien, soyons tous de bon

compte. Mettez, pendant les quelques jours nécessaires à l'aller et au retour de Bordeaux, quelques camions et autobus au service de la collectivité à laquelle vous coûtez assez cher.

« Pour une fois, cela ne vous ruinerait pas, et les populations du Lot autour du sucre. »

En vérité, ce raisonnement peut paraître tout-à-fait logique. Après tout ce n'est pas un billet de mille, et peut-être moins, qui pourrait faire hésiter les entrepreneurs d'autobus auxquels le département paie 100.000 francs un service que d'autres entrepreneurs auraient fait pour 50.000 !

Mais, chers amis lecteurs, vous verrez que cette logique ne sera pas accueillie avec faveur.

Il est arrivé un peu de sucre, aujourd'hui, dit-on, mais il n'y en a qu'une petite quantité. Allons, en route pour Bordeaux !

L. B.

### Légion d'honneur

L'Officiel publie les nominations posthumes au grade de chevalier de la Légion d'honneur des officiers du 7<sup>e</sup> dont les noms suivent :

Fouret Henri, sous-lieutenant (réserve), à la 7<sup>e</sup> compagnie du 7<sup>e</sup> rég. d'infanterie ; jeune officier plein de courage et d'entrain. Mortellement blessé, à la tête de sa section, en accomplissant une mission délicate, a continué à donner ses ordres à ses hommes jusqu'à la dernière extrémité. A été cité.

Pradel Alfred-Antoine, lieutenant (réserve) à la 10<sup>e</sup> compagnie du 7<sup>e</sup> rég. d'infanterie ; a été tué à la tête de sa compagnie, en conduisant à l'attaque des tranchées ennemies sous un feu intense d'artillerie et d'infanterie. A été cité.

### Citation

Notre compatriote, Pierre-Antoine Sanat, soldat de 1<sup>re</sup> classe au 77<sup>e</sup> d'infanterie, actuellement au 7<sup>e</sup>, a été l'objet de la citation suivante à l'ordre du jour :

« Le 17 juillet 1918, a assuré avec une intrépidité au-dessus de tout éloge et malgré le tir violent des mitrailleuses ennemies, le ravitaillement en munitions des pièces de sa section.

« Soldat courageux et plein de sang-froid. »

Nos félicitations à ce brave caducien dont la famille habite aux Queysines (faubourg St-Georges).

### Service de santé

M. Bezy, médecin aide-major de 2<sup>e</sup> classe de l'armée active, de la 17<sup>e</sup> région est nommé au grade de médecin aide-major de 1<sup>re</sup> classe, à titre temporaire.

### Gendarmerie

Les gendarmes auxiliaires Lescuré et Mandrette sont admis définitivement dans l'arme de la gendarmerie et affectés à la 17<sup>e</sup> légion.

### Perception

M. Gazeau, adjudant à la 18<sup>e</sup> section des secrétaires d'état-major est nommé percepteur de Gréalou.

M. Simon, adjudant au 52<sup>e</sup> d'artillerie est nommé percepteur de Cabrerets.

### Association Nationale des professeurs

L'Association Nationale des Professeurs chargés de Cours des Lycées a nommé, à l'unanimité, M. Chéry du Lycée de Cahors, Président d'Honneur.

Nos félicitations.

### QUESTION

#### posée à M. le Préfet du Lot

Dans sa réunion générale du 5 juillet, l'Union Amicale des démobilisés des armées des cantons de Cahors a trouvé fort étonnant que toutes les Associations créées du fait de la guerre aient été invitées officiellement pour participer aux fêtes de la Victoire et que l'Union Amicale des démobilisés des armées des cantons de Cahors ait été seule laissée de côté.

L'Union Amicale se rappelle fort bien que son bureau a été reçu par M. le Préfet de façon fort aimable et que elle a eu satisfaction de sa part pour certaines revendications.

Tout ceci laisse le champ ouvert à toutes les conjectures, et l'Union Amicale des armées des cantons de Cahors se demande quel est le motif de cet ostracisme.

Le Bureau.

## Nécrologie

Un télégramme laconique nous apprend la mort accidentelle, à Alger, de notre ami Mazure, inspecteur d'académie dans cette ville. M. Mazure fut, il y a quelques années, professeur d'histoire au lycée de Cahors et il a laissé dans notre ville de nombreux amis. Nous prions Mme Mazure et sa famille de vouloir bien agréer l'assurance de notre très vive sympathie.

## Boys-scouts et Aviron

Dimanche, la Compagnie d'Orléans avait organisé un concours d'éducation physique entre les Boys-Scouts cheminots à Tours. A ce concours, deux boys-scouts cheminots, Gernoles et Bourret de Cahors, ont remporté un prix de saut en hauteur et de course de fond. Félicitations.

Dimanche, les Boys-Scouts et les équipiers de l'Aviron se sont rendus à Vers ; les équipes de l'Aviron, en bateau, et les Boys-Scouts par le train. A Vers, les Boys-Scouts ont exécuté divers exercices et ont campé, préparé leur repas en plein air. Ce fut une journée très récréative et très sportive.

## Société coopérative militaire régionale de consommation

Assemblée générale des membres adhérents, jeudi 10 juillet à 10 heures du matin, à la caserne Hoff (pensionnat St-Gabriel). Ordre du jour : constitution de la Société ; nomination des membres de cette Société.

## Accident d'autos

Dimanche, vers cinq heures, deux automobiles, montées chacune par trois voyageurs, sont entrées en collision à l'entrée Nord de la ville, à une centaine de mètres du bureau de l'octroi. Le choc fut violent. Les voyageurs ont été tous plus ou moins contusionnés, mais légèrement. Seul, M. T. E., de Toulouse, a été assez sérieusement blessé à l'épaule droite. Mais il a pu continuer sa route vers Toulouse.

## Société d'Agriculture du Lot

Dans le but de développer la production des graines potagères sur son réseau et de combattre ainsi efficacement l'ancienne concurrence allemande, la Compagnie d'Orléans organise pour les 21, 22 et 23 juillet, une mission d'agriculteurs du bassin de la Garonne pour l'étude des cultures, des porte-graines de la région parisienne et de la vallée de la Loire.

La mission visitera en outre, des installations importantes et la station d'essais de semence de l'Institut National agronomique. Une conférence préalable aura lieu fixant les buts à atteindre.

La mission durera 3 jours, plus l'aller et le retour, soit 5 jours. Des facilités de circulation seront accordées par la Compagnie sur son réseau.

Pour l'inscription, s'adresser avant le 10 juillet à la Direction des Services agricoles ou à la Société d'Agriculture du Lot, à Cahors.

## Nouveaux trains

A dater d'aujourd'hui il y a deux nouveaux express sur la ligne Paris-Toulouse, un dans chaque sens. Il y a également quelques modifications dans les horaires des autres trains. Nous donnons ci-dessous l'horaire rectifié à la date du 8 juillet.

### HORAIRE DES TRAINS POUR LA GARE DE CAHORS

Ligne de Brive à Montauban			
Arrivée :	6 h. 45	Départ :	6 h. 49
»	7 h. 26	»	7 h. 30
»	.....	»	.....
»	12 h. 03	»	12 h. 42
»	17 h. 23	»	17 h. 42
»	20 h. 24	»	20 h. 28
Ligne de Montauban à Brive			
Arrivée :	8 h. 06	Départ :	8 h. 48
»	8 h. 34	»	8 h. 38
»	18 h. 27	»	19 h. 29
»	21 h. 30	»	21 h. 34
»	22 h. 11	»	22 h. 15
Ligne de Libos			
Départs :	9 h. 02		
	15 h. 34		
Arrivées :	11 h. 34		
	20 h. 53		
Ligne de Capdenac			
Départs :	6 h. 59		
	16 h. (1)		
Arrivées :	9 h. 48 (1)		
	20 h. 55		

(1) Ces trains n'ont lieu que les jours de foire de Cahors et Cajarc et le samedi de chaque semaine.

## Distribution des prix

La distribution des prix aux élèves du Lycée Gambetta aura lieu samedi matin à 9 heures sous la présidence de M. le général Jouinot-Gambetta.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Darrey, professeur de troisième.

## Sain forcé

Dimanche soir, vers 5 heures, des groupes de jeunes gens et de jeunes filles de Cahors se rendant à la fête de Pradines, passèrent le Lot en bateau.

Mais à quelques mètres de la rive, du côté de Pradines, quelques jeunes gens firent pencher le bateau, pour s'amuser, pour effrayer les jeunes filles.

L'amusement faillit coûter cher. Le bateau se remplit à moitié d'eau ; les passagers alors s'effrayèrent et quelques-uns sautèrent sur la berge, ce qui provoqua un mouvement de bascule au bateau et fit perdre l'équilibre à d'autres passagers, à 2 jeunes gens qui tombèrent dans l'eau, à un endroit très profond.

Heureusement qu'ils réussirent à s'accrocher au bateau et purent arriver sans encombre sur la rive où ils purent faire sécher leurs habits au soleil.

## Qu'il a trouvé ?

Il a été perdu dimanche au cinéma Parisien par un poilu, un portefeuille contenant une somme d'argent. Prière de le rapporter au bureau de police.

## Théâtre de Cahors

### LA FOLLE NUIT

avec Mlle Andrée Divonne

Rappelons que cette pièce célèbre nous sera donnée au théâtre de Cahors le jeudi 10 juillet 1919. Inutile de rappeler le succès foudroyant de ce conte galant. Partout le public vient en foule pour acclamer l'œuvre et l'interprétation rare que M. Ch. Baret lui a donnée.

## Saint-Cyprien

La foudre. — Vendredi soir, la foudre est tombée sur l'appareil télégraphique du bureau, elle a lézardé plusieurs poteaux de la ligne Solmie-St-Cyprien et elle est également tombée sur un ormeau appartenant à M. Jean Martin à Marcellac, et sur une prunier à Cleurac. La grêle a tout dévasté à Saux (Tarn-et-Garonne).

## Figeac

Fête nationale. — A l'occasion de la Fête nationale du 14 juillet, la Ville de Figeac a organisé une fête dont voici le programme.

13 juillet, 8 h. du soir, sonnerie des cloches ; 9 h., retraite aux flambeaux avec le concours de l'harmonie « Les Artistes réunis » et la compagnie des sapeurs pompiers. Départ, cour de la gare.

14 juillet, 5 h. matin, réveil en fanfare ; 6 h., sonnerie des cloches ; 8 h., distribution aux indigents de la ville ; 14 h., bal sous la halle ; 21 h., illumination des principales avenues de la ville et des monuments publics ; 21 h., concert sur la Place de la Raison donné par l'harmonie « Les Artistes réunis ». Après le concert reprise du bal sous la halle.

La commission des fêtes, invite les habitants de bien vouloir pavoiser et illuminer et espère que son appel sera entendu, chacun voulant célébrer comme il convient « la fête de la Victoire ».

## Saint-Félix

Suicide. — Dans un accès de neurasthénie aiguë, le sieur A. G. domicilié à St-Félix, âgé de 64 ans, a mis fin à ses jours, samedi soir, en se tirant un coup de revolver à la tempe droite. La mort a été presque instantanée.

Souffrant cruellement d'une maladie incurable, le malheureux a profité d'une courte absence de sa bru pour mettre à exécution sa funeste détermination. Le permis d'inhumation a été délivré après que les constatations médico-légales ont été faites.

## Bédour

Suicide. — Le maire de Bédour recevait une lettre par laquelle M. Murgo, un riche Italien qui, depuis plusieurs années, venait villégiaturer à Bédour, annonçait son suicide, et que dès réception de ce sinistre fait-part, on cimetière, on trouverait son corps troué de balles.

Les autorités de Bédour se rendirent au cimetière et trouvèrent le cadavre de M. Murgo étendu au pied d'un mausolée et portant une balle de revolver dans la tempe et une autre dans la région du cœur. On pense que le désespéré a mis fin à ses jours dans une crise de neurasthénie.

## Cajarc

Y a-t-il eu crime ? Nous avons relaté la mort d'un jeune homme de Seuzac, Gabriel Ségala qui s'était reposé avec camarade Masbon, sur le bord d'un précipice s'endormit et fut retrouvé le lendemain mort dans le précipice. On avait cru, selon les affirmations de Masbon, à un accident. Mais à la suite d'une enquête faite par la gendarmerie de Cajarc ; le Parquet de Figeac vient de faire procéder à l'arrestation d'Alfred Masbon.

## Payrac

Décoration posthume. — Le sous-lieutenant Albert Vilatte, du 2<sup>e</sup> génie, frère de notre compatriote, M. Vilatte, agent voyer à Payrac, tombé glorieusement à la tête de ses hommes et d'un peloton de zouaves (ayant perdu leurs chefs) le 18 mai 1916, à l'assaut de la cote 301 à Verdun, avait mérité la croix de la Légion d'honneur, qui va être remise à sa famille incessamment.

## Souillac

La Fanfare. — A l'occasion de la Fête nationale, la fanfare va se reconstituer. Les répétitions commenceront bientôt, sous la direction de M. Martin, professeur de musique.

# DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 40.

## Les troubles italiens

De Rome : Les menées extrémistes tendant à transformer l'agitation en mouvement anarchiste ont échoué. L'apaisement commence à se faire.

## Accusation injuste

Le mouvement actuel, à Rome, tend aussi à rendre la France responsable des maux italiens.

## Réponse à l'Autriche

Le Conseil des 5 a répondu en termes très conciliants à la note des délégués autrichiens demandant l'admission de leur pays dans la Ligue des Nations.

## Tunnel sous la Manche

De Londres : Le Comité de la Chambre des Communes s'est réuni hier et a voté une proposition demandant l'appui du gouvernement pour faire aboutir le projet du tunnel sous la Manche.

## Crise allemande

De Londres : Une crise ministérielle serait imminente en Allemagne. Elle serait causée par la lutte engagée entre le centre catholique, les démocrates et les socialistes sur le problème de l'enseignement.

De Zurich : D'autre part, de graves dissentiments se sont élevés entre le ministre prussien et le gouvernement allemand, au sujet du projet autorisant des régions à se séparer de l'Etat d'Empire.

## En Russie

De Copenhague : Les Bolchevistes ont recouru à la dénonciation pour lutter contre les déserteurs de l'armée rouge. Plusieurs milliers de déserteurs se cachent dans les forêts autour de Petrograd et constituent une armée surnommée l'armée verte. Elle est pourvue de mitrailleuses. Les familles des déserteurs sont arrêtées comme otages.

## L'action polonaise

De Londres : Les Polonais atteignent la rivière Strypa près Tarnopol. Des hongrois et des bolchevistes sont parmi les soldats ukrainiens.

De Varsovie : Les autorités polonaises vont prendre des mesures rigoureuses contre les troubles anti-juifs qui ont éclaté à Varsovie, provoqués par les Allemands dans un but d'invasion.

## A la Chambre

La Chambre a voté ce matin les arti-

cles 16 et 18 du projet de loi concernant le projet d'énergie hydraulique.

## Wilson à New-York

Le Président Wilson débarquera aujourd'hui à New-York.

## Les Alliés et Koltchak

Le Comité des 5 a décidé d'envoyer une note aux Chargés d'affaires anglais, français, italien et américain à Helsingfors, indiquant que les Alliés approuveraient l'aide que les Finlandais apporteraient à Koltchak.

## Lui aussi !!!

De Londres : Le général Von der Goltz aurait offert ses services à Koltchak. (Voilà une offre dont il convient de se méfier.)

## La mort plutôt !

De Copenhague : Un courrier de Denikine ayant été fait prisonnier par un torpilleur bolcheviste, se suicida.

## DIMANCHE

nous publierons en feuilleton

## Le Mariage

de Mademoiselle Gimel

Dactylographe,

Une ravissante Nouvelle de René Bazin de l'Académie Française.

## Etude de M<sup>e</sup> MALET

NOTAIRE A CAHORS

## Dernière insertion

Suivant acte reçu par ledit M<sup>e</sup> MALET, notaire, le douze juin 1919, enregistré, Madame Marie-Anne COUFFIGNAL, coiffeuse, demeurant à Cahors, rue Labarre, N° 35, veuve de M. Augustin BISMES, a vendu, à M. Charles BARRIÈRES, coiffeur à Cahors, le fonds de commerce de coiffeur exploité à Cahors, rue Labarre, N° 35.

Pour les oppositions, domicile est élu en l'étude du dit M<sup>e</sup> MALET, notaire.

Avis est donné, qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers de la vendueuse devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix, au domicile sus-indiqué, dans les 10 jours qui suivront la date de cette insertion.

Pour dernier avis :

MALET.

## Etude de M<sup>e</sup> MALET

NOTAIRE A CAHORS

## Dernière insertion

Suivant acte reçu par ledit M<sup>e</sup> MALET, notaire, le 20 juin 1919, enregistré, M. Antoine MANIE, coiffeur et Mme Jeanne LACOMBE, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, ont vendu à M. Louis DOUILHA C, coiffeur, demeurant à Tauriac, le fonds de commerce de coiffeur qu'ils exploitent à Cahors, rue du Président Wilson, N° 4.

Pour les oppositions, domicile est élu en l'étude du dit M<sup>e</sup> MALET.

Avis est donné, qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers des vendeurs devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix, au domicile sus-indiqué, dans les 10 jours de la présente insertion.

Pour dernier avis :

MALET.

## REMERCIEMENTS

Les familles AYMERIC, VINCENT et tous les autres parents remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné leurs marques de sympathie et qui ont bien voulu assister aux obsèques de

## Monsieur Jean-Victor AYMERIC

## REMERCIEMENTS et Avis de messe

Le Docteur et Madame de LAPIZE remercient les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie à l'occasion de la mort de

## Monsieur Jean-Pierre MURAT

leur grand-père, et celles qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques. Une messe à son intention sera célébrée demain mercredi 9 juillet à 8 heures du matin en l'église cathédrale. Il ne sera pas envoyé de lettre de faire part, le présent avis en tiendra lieu.

## AVIS AU PUBLIC

Un concours restreint sera ouvert à Paris au Sous-Secrétariat d'Etat du Ravitaillement, direction des vivres, 5<sup>e</sup> service 119 Avenue des Champs-Élysées le 28 juillet prochain pour la fourniture de foin et de la paille aux armées pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 1919. Les offres devront être envoyées à l'adresse indiquée plus haut de façon à parvenir le 28 juillet avant 16 heures. Les cahiers des charges devront être consultés dans les Sous-Intendances chargées du Ravitaillement au chef-lieu de chaque département.

## A VENDRE

2 bonnes chèvres donnant 2 litres de lait chacune. S'adresser : Hôtel Combelles.

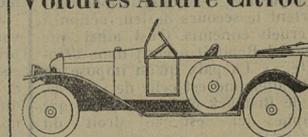
## A VENDRE

PRESSOIR A HUILE DE NOIX S'adresser à M. BAUDEL, faubourg St-Georges.

## A VENDRE

Avant le 20 juillet au plus offrant une auto CoterEAU 12 HP, 2 cylindres, une moto Werner démontée 2 HP. DUREAU, cycles, Cahors

## Voitures André Citroën



## NOUVRIT-SALOMON

Concessionnaire pour le Lot 11, Boulevard Gambetta Garage : place St-Urcisse, Cahors Grand atelier de réparation de la maison Citroën, 50-52, Boulevard Gambetta, Saint-Chamand-Baras, mécanicien. A partir du 22 courant, il y aura une voiture à Cahors qu'on pourra admirer et essayer.

Le Gérant : A. COUÉSLANT, Imprimerie COUÉSLANT (personnel intéressé).

## ÉTUDES

M<sup>e</sup> L. CHADOURNE  
Avoûé-licencié à Brive (Corrèze)  
et de  
M<sup>e</sup> VINEL  
Notaire à Larnagol (Lot)

## VENTE Sur Licitation de divers immeubles

sis communedeSt-Jean-de-Laur(Lot)  
L'adjudication aura lieu le dimanche 27 juillet 1919, à trois

heures du soir, par le ministère de M<sup>e</sup> VINEL, à la Mairie de Saint-Jean-de-Laur.

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal Civil de Brive, le quatorze mai mil neuf cent dix-neuf, enregistré.

Il sera, à la requête de Madame Zoé BONNET, épouse divorcée de Antoine RAVIDAT, mécanicienne à Amboise (Indre-et-Loire), rue Chaptal.

Ayant M<sup>e</sup> CHADOURNE pour avoué constitué ; En présence de Monsieur ENOC BONNET, sabotier à Brive, avenue Alsace-Lorraine.

Ayant M<sup>e</sup> Gustave LACHAUD pour avoué constitué.

Procédé en la mairie de Saint-Jean-de-Laur et par le ministère de Maître VINEL, au jour et heure susdits, à l'adjudication, en faveur de plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles ci-après :

## DÉSIGNATION

### PREMIER LOT

#### Mise à prix : 500 francs

1<sup>re</sup> Une maison construite en pierres, couverte en pierres plates, comprenant un rez-de-chaussée avant une pièce. Attenant, une étable construite en pierres, couverte en pierres plates. Une cour, un jardin et une terre ; le

tout porté au plan cadastral de la commune de Saint-Jean-de-Laur, pour une contenance de quinze ares soixante-neuf centiares environ, numéros 382, 383, 385 et 386 section D.

2<sup>e</sup> Une terre appelée « Pech de la Galinière », contenant vingt-cinq ares soixante-quinze centiares environ, numéro 736 p des mêmes plan et section.

Ces immeubles sis au Janal, commune de Saint-Jean-de-Laur sont d'un seul tenant et confrontent, à Coste et Vinel.

### DEUXIEME LOT

#### Mise à prix : 100 francs

1<sup>er</sup> Un bois appelé « Lifferr-

nou », contenant trente ares trent-quatre centiares environ, numéro 407 A du même plan, confrontant à Pradines, Calmette et veuve Tastayre.

2<sup>e</sup> Une pâture et bois appelée « Coulongue », contenant quatre-vingt-sept ares douze centiares environ, numéros 477, 477 bis et 478 section B du même plan, confrontant à Pégourie et à Vinel.

### TROISIEME LOT

#### Mise à prix : 50 francs

1<sup>er</sup> Un bois situé à Gayfié, commune de Saint-Jean-de-Laur, contenant vingt ares environ, confrontant à Pégourie, Bories et Toulouse.

ré en la menant au cimetière, son mouchoir tantôt sur les yeux pour essuyer ses larmes, tantôt sur les lèvres pour étouffer les accès de toux. Noël n'avait pas voulu que le petit Jacques suivit le convoi. Il ne lui fallait pas d'émotion, à cet être pareil à une sensitive.

Et, encore une fois, Rambert s'était trouvé seul avec son fils. Tout seul, dans un logement triste de Paris, se sentant mieux d'ailleurs physiquement, reprenant des forces. Effet de beau temps. Est-ce qu'il ne tomberait pas, à l'autome, avec les feuilles vertes maintenant, et condamnées à jaunir comme lui, à disparaître ?

Condanné ! Ce mot lui faisait peur maintenant. Il eût voulu, il voulait vivre. Il avait retrouvé Jacques. C'était trop cruel de le quitter.

Noël revoyait le jour où le docteur Arthez était entré dans son logis, lui disant : « Il vous faut le grand air, Noël, la campagne, l'odeur des champs : l'hiver, le Midi. Les chères créatures qui veillent sur vous, la mère de celui qu'on a tué et la veuve de celui qui a tué m'ont fait remettre pour vous, — pour votre Jacques, — une somme qui vous servira pour vivre assez de temps pour recouvrer la santé (la santé ! Et Noël ouvrait ses grands yeux fiévreux de malade). Allons, venez ! »

On partait. Au bord de l'eau, à Sartrouville, le docteur installait Noël et Jacques dans une ferme, avec les odeurs saines d'étable entrant dans les poumons, des senteurs d'arbre et de sève arrivant par-dessus le fleuve,

et, dans l'ancêtrement de l'oïveté, ce rude travailleur de tant d'années d'épreuves, restait là, humant le chaud, caressant la petite tête de son fils et se disant avec angoisse :

— Mais est-ce que je vais mourir, moi, maintenant que je suis heureux ? Il songeait, ainsi, il rentrait sa vie, serrant contre lui Jacquinet levant la tête vers le ciel d'un bleu doux, regardant la berge qui glissait mollement vers la Seine pailletée de Soleil, les rives vertes, les toits d'ardoise de Maisons-Laffitte, le vieux moulin du temps passé, debout sur ses assises de pierres, le château perdu dans les arbres, et plus près, au-dessus de l'herbe, et des fleurettes du bord de l'eau, les libellules aux ailes vertes à reflets bleus, passant rapides, en même temps que des oiseaux qui voletaient joyeux rasant l'eau claire où les poissons sautaient trouant la nappes bleue et y faisant des petits ronds qui s'élargissaient...

Noël contemplant tout cela ; il se serait dans ses doigts la douce petite menotte de Jacques, la portait à ses lèvres, et tout bas disait :

— Je ne voudrais pas le quitter, pourtant.

Il se leva brusquement de la chaise où il était assis. Sur la berge, un homme venait, amené par le train qui, tout à l'heure, avait passé sur le pont de fonte avec un grand bruit de tonnerre. C'était le docteur Arthez.

L'enfant courut à lui, soulevé par Pascal jusqu'à ses lèvres. Puis, doucement, Noël venait, qui tendait sa main maigre au médecin.

— Oh ! dit Arthez. Mais je vous

trouve bonne mine, Rambert.

— Vraiment ! demanda le malade avec inquiétude.

— Vraiment. Les forces doivent vous revenir. L'anémie s'en va visiblement. Vous savez bien que je suis pas homme à farder la vérité.

— Ah ! docteur, dit Noël Rambert avec un grand élan éperdu. Si j'avais le temps de voir grandir ce petit-là !

— Eh bien ! comment va-t-il, ce garmement-là ? demanda le docteur.

— Je lis, je commence, répondit l'enfant. Papa m'a montré comment on écrit. Je fais des bâtons.

Il avait dit cela fièrement, comme un conquérant doit parler d'une bataille gagnée.

— Oh ! mais alors, nous sommes un homme.

— Et un bon petit homme, fit Rambert. La pauvre Mme Laverdac est venue l'autre jour. Elle l'a vu prendre sa leçon d'écriture, sur ce cahier réglé d'avance qu'elle m'avait apporté. Moi, je guidais la main de Jacques. Elle regardait. Quand ça a été fini, j'ai levé les yeux sur la pauvre dame. Elle avait son mouchoir sur sa figure, et elle pleurait. Elle m'a dit alors :

— C'est ainsi que je tenais, pour lui apprendre, les petits doigts de mon Paul. Je lui ai demandé pardon : je ne voulais pas l'attrister. « Au contraire, m'a-t-elle répondu, ça me fait plaisir. Il lui ressemble. » Et elle a embrassé Jacques. Oh ! comme je l'embrasserais moi-même aussi fort !

— Il ne faut pas trop le pousser, sa petite tête travaille assez, dit Arthez ; mais, d'ailleurs, il a de bonnes

joues, il grossit ; ses énervements

tomberont.

— Ah ! le voir grand ! le voir grand !

— Courage ! répondit Pascal Arthez. Votre maladie, mon pauvre Noël, c'était le chagrin, le désespoir et la misère. Ah ! le meilleur remède, le meilleur médecin, c'est le bonheur ! Maintenant, vous vivez...